

Négociations décisives pour l'avenir du monde rural en cours à l'ONU

mercredi 17 mai 2017

La quatrième session du groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies sur les droits des paysans et d'autres personnes travaillant dans les zones rurales se tient cette semaine, du 15 au 19 mai



Le [Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée \(OEIWG\)](#) sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales se réunit cette semaine à Genève. Les négociations devraient être encore plus difficiles cette fois, car les discussions porteront sur des questions « contentieuses », comme **le droit à l'alimentation, la terre et les semences, ainsi que les droits collectifs**, entre autres.

Bien que le soutien des États au processus ait augmenté ces dernières années, certains pays hésitent encore à s'engager dans les négociations et ont exprimé des points de vue opposés en ce qui concerne les droits fondamentaux des paysans. Compte tenu de ce contexte, la quatrième session du groupe de travail sera décisive. Le soutien de l'État aux petits agriculteurs, aux communautés de pêche et aux entreprises locales est un élément clé de la sécurité alimentaire : près de 500 millions de petites exploitations alimentent 2 milliards de personnes (un tiers de l'humanité). En outre, l'adoption de cet instrument pourrait également conduire à un développement positif dans le droit international de droits humains, alors que 80% des personnes souffrant de la faim vivent dans les zones rurales et 50% d'entre elles sont des petits producteurs.

La troisième réunion du groupe de travail intergouvernemental a eu lieu en mai 2016. Les gouvernements, les mouvements sociaux et les organisations de la société civile (OSC) ont contribué à la session avec leurs propositions. Ils ont profité de cette occasion pour souligner les aspects qui constituent l'épine dorsale de la Déclaration, à savoir : le droit à la terre, le droit aux semences, le droit à la biodiversité, le droit à l'alimentation, le droit aux moyens de production, les droits des femmes rurales, les obligations des États et l'accès à la justice pour les victimes. Ces articles feront l'objet d'une discussion lors de la session de cette semaine.

[Le processus de déclaration des droits des paysans a été une longue lutte pour le monde rural et les mouvements sociaux dans le monde entier.](#) L'OEIWG a été créé en septembre 2012 par la Résolution 21/19, à la suite d'un travail de plaidoyer de La Via Campesina et d'une longue liste d'organisations en soutien, depuis plus de 15 ans. La session de cette année détermine l'avenir de ceux qui nourrissent la grande majorité de la population mondiale (avec une vraie alimentation saine).

Pour plus d'informations, veuillez contacter : astrid [at] fian.be

Lire les deux dernières notes d'analyse :

- [les obligations des Etats](#)

- [le droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents](#)

Voir aussi les [autres notes d'analyse sur les droits spécifiques de la Déclaration](#).

Voir également la [capsule vidéo](#) sur la Déclaration.

Pour suivre les négociations : [@FIANista](#), [@ECVC1](#) et [#PeasantsRights](#)

Lire le [compte rendu jour après jour de la Coordination européenne de La Via Campesina \(EN\)](#)

Contributions de FIAN à la session

• 15 mai

[Déclaration de FIAN International et CELS statement - Lire \(EN\)](#)

[Déclaration de FIAN sur l'article 1 \(sur les droits collectifs\) - Lire \(ES\)](#)

[Déclaration de Vincent Delobel \(MAP-FUGEA\) sur l'article 1 \(définition\) - Lire \(FR\)](#)

• 16 mai

[Déclaration de FIAN sur l'article 2 \(sur les obligations extraterritoriales et le consentement libre, informé et préalable\) - Lire \(EN\)](#)

[Déclaration de FIAN Burkina sur l'article 4 \(sur les droits des femmes rurales\) - Lire \(FR\)](#)

[Déclaration de FIAN International et CELS sur l'article 7 \(sur le droit à la vie\) - Lire \(ES\)](#)

[Déclaration de FIAN sur l'article 12 \(sur l'accès à la justice\) - Lire \(ES\)](#)

• 17 mai

[Déclaration de FIAN Belgium sur l'article 16 \(revenu décent\) - Lire \(FR\)](#)

[Déclaration de Vincent Delobel \(MAP-FUGEA\) sur l'article 16 \(revenu décent\) - Lire \(FR\)](#)

[Déclaration de FIAN Belgium sur l'article 17 \(terre et ressources naturelles\) - Lire \(FR\)](#)

[Déclaration de Vincent Delobel \(MAP-FUGEA\) sur l'article 18 \(environnement sûr\) - Lire \(FR\)](#)

• 18 mai

[Déclaration de Vincent Delobel \(MAP-FUGEA\) sur l'article 22 \(sécurité sociale\) - Lire \(FR\)](#)

[Déclaration de FIAN Burkina sur l'article 24 \(sur le droit à un logement décent\) - Lire \(FR\)](#)